Informations de base

1995/0801(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prix agricoles 1995/1996: majorations mensuelles des prix du riz paddy et du riz décortiqué **Subject** 3.10.06.03 Céréales, riz	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	HAPPART José H.G. (PSE)	02/12/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	DELL'ALBA Gianfranco (ARE)	22/03/1995
RELA Relations économiques extérieures	SONNEVELD Jan (PPE)	22/02/1995
ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs		
DEVE Développement et coopération		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires sociales	1862	1995-06-29

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/02/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0034	Résumé
13/03/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

26/04/1995	Vote en commission		
26/04/1995	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0100/1995	
17/05/1995	Débat en plénière		
29/06/1995	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
29/06/1995	Fin de la procédure au Parlement		
30/06/1995	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0801(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 000
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0100/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0003	26/04/1995	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0209/1995 JO C 151 19.06.1995, p. 0167-0193	18/05/1995	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0034	22/02/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0412/1995 JO C 155 21.06.1995, p. 0021	27/04/1995	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Règlement 1995/1532 JO L 148 30.06.1995, p. 0008 Résumé

Prix agricoles 1995/1996: majorations mensuelles des prix du riz paddy et du riz décortiqué

1995/0801(CNS) - 18/05/1995 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a rejeté la demande de sa commission de l'agriculture visant une augmentation de 1% des prix agricoles 1995/1996. Il a approuvé la proposition moyennant un amendement demandant que le montant des majorations mensuelles soit fixé à 2,34 écus/t pour le prix d'intervention et pour le prix d'achat.

Prix agricoles 1995/1996: majorations mensuelles des prix du riz paddy et du riz décortiqué

1995/0801(CNS) - 29/06/1995 - Acte final

Riz - Prix et mesures connexes 1995/1996. Le Conseil a adopté le Règlement (CE) n° 1532/95 fixant, pour la campagne de commercialisation 1995 /1996, les majorations mensuelles des prix du riz paddy et du riz décortiqué. Contenu : - réduction de 2,5% des majorations mensuelles et fixation de leur montant à 2,28 Ecu/t pour le prix d'intervention et pour le prix d'achat; - les majorations mensuelles s'appliquent au prix d'intervention et au prix d'achat du 1er janvier au 1er juillet 1996, les prix ainsi obtenus pour le mois de juillet 1996 restant valables jusqu'au 31 août 1996. Le règlement est applicable à partir du 01.09.1995.

Prix agricoles 1995/1996: majorations mensuelles des prix du riz paddy et du riz décortiqué

1995/0801(CNS) - 22/02/1995 - Document de base législatif

Riz - Prix agricoles 1995/1996 Pour la campagne de commercialisation 1995/1996, il est proposé: - de réduire de 2,5% les majorations mensuelles et de fixer leur montant à 2,28 Ecu/t pour le prix d'intervention et pour le prix d'achat du riz paddy et du riz décortiqué; - que les majorations mensuelles s'appliquent au prix d'intervention et au prix d'achat du 1er janvier au 1er juillet 1996, les prix ainsi obtenus pour le mois de juillet 1996 restant valables jusqu'au 31 août 1996. Le règlement serait applicable à partir du 01.09.1995.